
Adresse des autorités constituées et la société populaire de La Bazoche (Eure-et-Loir), lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des autorités constituées et la société populaire de La Bazoche (Eure-et-Loir), lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 90;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21906_t1_0090_0000_2

Fichier pdf généré le 05/11/2020

14 juillet, 10 août, 31 mai, 20 juin, en station à Coulommiers (1), à la Conv.; Coulommiers, 21 therm. II] (2)

Sages législateurs,

Consolidez votre ouvrage, achevez de remplir les vœux des républicains français, pulvérisez les traîtres, les conspirateurs ! Pour nous, en applaudissant au supplice du Catilina moderne, nous réitérons le serment d'être toujours fidèles à la représentation nationale. En tout temps, en tous lieux nous ferons respecter sa dignité et nos corps seront ses remparts. Le triomphe de la liberté, de l'égalité, telle est l'ardeur de nos désirs.

Vive notre impérissable République ! Existe à jamais son unité, son indivisibilité ! Guerre aux tyrans et aux conspirateurs !

SIMON (*cap^e des canonnières du Finistère*),
HÉRISSEZ (*lieut^e des canonnières du Finistère*),
GERVAIS (*sous-lieut^e*); suivent les signatures de
18 canonnières.

Z

[*La sté popul. et les corps constitués de La Bazoche-Unie* (3), à la Conv.; s.d.] (4)

Citoïens représentants,

Encore une fois votre courage vient de sauver la patrie des plus grands dangers. Robespierre n'est plus : c'est un nouveau triomphe pour la liberté, et, grâce à votre fermeté, ses projets désastreux seront sans effets.

Quand ce monstre a conçu l'idée de régner, il a oublié que nous avons une représentation nationale, il a oublié que nous sommes Français, et que, devenus libres, la mort sera préférée à l'esclavage.

Continuez, braves Montagnards, votre intrépidité, et restez à votre poste jusqu'au dernier soupir des tyrans. La France sera sauvée.

FRESTON (*présid.*), ROUAULT (*secrét.*).

11

L'agent national près le district de Cambray, département du Nord, instruit la Convention nationale du dévouement héroïque du citoyen Jean-Philippe Herbin-les-Aubert [*sic pour Herbin, d'Avesnes-lès-Aubert*], tué par l'ennemi en distribuant des subsistances et des munitions aux défenseurs de la patrie pendant le combat, ainsi que de celui de l'épouse de ce citoyen, qui se console de sa perte en considération de l'action qui en a été l'occasion et ne plaint que le sort de 4 enfans dont elle est mère.

(1) Seine-et-Marne.

(2) C 316, pl. 1267, p. 21. En exergue : Salut et obéissance ! Mentionné par *Bⁱⁿ*, 2 fruct.

(3) Ci-devant Gouet, district de Nogent-le-Républicain, Eure-et-Loir.

(4) C 316, pl. 1267, p. 22. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 3 fruct. (suppl⁴).

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux comités des secours et d'instruction publique (1).

[*L'agent nat. près le distr. de Cambrai, à la Conv.; Cambrai, 8 therm. II*] (2)

Citoyens représentants,

L'héroïsme se propage : il n'est pas une commune de ce district où l'on ne puisse recueillir des traits dignes des plus beaux tems de Sparte et de Rome.

Le 12 septembre 1793 (v.s.), Jean Philippe Herbin, d'Avesnes-lès-Aubert, âgé de 28 ans et père de quatre enfans, voyant la garnison de Cambray aller attaquer l'ennemi vers Villers-en-Cauchies, se saisit de tous les vivres qu'il avait chez lui et court les offrir avec joie aux défenseurs de la patrie. Le combat s'étant engagé et l'action devenant chaude, Herbin s'aperçoit que nos braves volontaires manquaient de munitions. Il vole aux caissons, se charge de cartouches et se précipite au milieu des dangers pour en faire la distribution aux soldats de la liberté. Plusieurs fois il retourne à la charge et toujours il montre le même zèle, la même intrépidité. Enfin la mort frappe ce généreux citoyen et l'enlève à sa patrie et à sa famille.

Sa digne épouse était d'un autre côté occupée à procurer des subsistances aux généreux républicains. Je ne pleure pas mon mari, dit-elle en apprenant sa mort; il a fait son devoir, mais je suis mère, que deviendront mes quatre jeunes enfans ? Elle ignorait que par un décret bienfaisant vous les mettiez à l'abri de l'indigence.

Les barbares Autrichiens, informés par des traîtres de la conduite du brave homme, vinrent quelque tems après saccager ses propriétés et mirent le comble à leur lâche vengeance en maltraitant la veuve la plus respectable. S. et F. !

FAREZ.

[*Applaudissemens*]

12

Les administrateurs du district de Laon (3) décrivent la conduite courageuse du jeune citoyen Poux, né dans leur commune, et sollicitent des secours pour sa mère.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi aux comités d'instruction et des secours publics (4).

[*Les administrateurs du distr. de Laon, au présid. de la Conv.; s.d.*] (5)

(1) P.V., XLIII, 230.

(2) C 313, pl. 1251, p. 13. Reproduit au *Bⁱⁿ*, 1^{er} fruct. *Moniteur* (réimpr.), XXI, 538; *J. Sablier*, n° 1501; *Débats*, n° 698, 14; *M.U.*, XLIII, 40; *Ann. R.F.*, n° 260; *Rép.*, n° 244.

(3) Aisne.

(4) P.V., XLIII, 230.

(5) C 313, pl. 1251, p. 9, 10, 11, 12. *Bⁱⁿ* 1^{er} fruct; *Moniteur* (réimpr.) XXI, 538; *Débats*, n° 698, 15; *M.U.*, XLIII, 41.